

## PLAN D'ÉCHELONNEMENT DE PAIEMENT

Conformément à l'Article 4 du Contrat de Vente signé le 19/02/2025, le prix total de la parcelle s'élève à 2500 \$ (deux mille cinq cent dollars américains). L'acompte s'élève à 500\$ américains. Le solde du montant, soit 2000\$ américains sera réglé en cinq paiements mensuels égaux de 400\$ américains chacun, selon le calendrier cidessous.

N° de Paiement	Date d'Échéance	Montant (USD)
0. Acompte	19/02/2025	500 \$
1	19 février 2025	400 \$
2	19 mars 2025	400 \$
3	19 avril 2025	400 \$
4	19 mai 2025	400 \$
5	19 juin 2025	400 \$

NB : Ce plan est soumis aux termes et conditions stipulés dans le contrat de vente, notamment les intérêts de retard mentionnés à l'Article 10.

Ce plan de paiement est un plan ouvert, vous avez la possibilité de payer un montant mensuel plus élevé ou de solder le montant de la dette avant la fin de l'échéancier.